

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, généralement lorsque les leaders des partis à la Chambre font des déclarations, étant le leader du troisième parti, je dois attendre mon tour. C'est un bon jour pour moi puisque j'arrive en deuxième place.

M. Marshall: Vous méritez mieux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je remercie le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) de ce compliment, mais c'est un véritable plaisir pour moi que de me joindre au ministre de la Justice (M. Lang) pour féliciter le député de Peace River (M. Baldwin) du travail qu'il a effectué en qualité de leader à la Chambre de l'opposition officielle. J'ai le plaisir de connaître le député de Peace River depuis, je pense, 1962. Nous nous sommes trouvés associés, depuis 1968, en qualité de membres de ce syndicat local connu sous le nom de club des leaders de la Chambre, et nous sommes devenus non seulement des collègues mais des amis très proches.

Le ministre de la Justice a parfaitement raison de dire que le député de Peace River s'est montré particulièrement utile lorsqu'il a fallu obtenir une certaine collaboration en vue d'accélérer les travaux de la Chambre. Il a également toujours fait preuve d'une grande efficacité lorsque l'objectif était de les ralentir. Quoi qu'il en soit, il s'est montré non seulement un excellent porte-parole de son parti lors de négociations entre les partis mais il a contribué au fonctionnement efficace de la Chambre en tant qu'institution parlementaire.

Il est rassurant de savoir qu'il ne s'agit pas d'éloges funèbres ni de faire un panégyrique comme s'il était arrivé au bout de la route. D'après les articles de presse je peux voir que c'est un commencement, qu'il va occuper un poste peut-être supérieur à celui de leader à la Chambre et qu'il sera peut-être l'éminence grise susceptible d'influer sur l'orientation que prendra la Chambre.

Il y a quelques semaines, j'ai appris avec regret que le député de Peace River envisageait de quitter son poste actuel. Je dois dire que j'ai vu un certain nombre de leaders conservateurs à la Chambre faire un petit tour et puis s'en aller. Si j'ai vu partir avec joie certains d'entre eux, tel n'est pas le cas de celui-ci. C'est pourquoi je me joins au ministre de la Justice pour rendre hommage au député de Peace River pour l'œuvre utile qu'il a accomplie, et offrir également des félicitations au député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) qui, semble-t-il, deviendra le nouveau leader progressiste conservateur à la Chambre. Nous le connaissons tous fort bien et, à mon avis, les trois autres leaders de la Chambre que nous sommes ne devrions avoir aucune peine à lui enseigner le nouveau rôle qu'il assume.

Je me réjouis que le ministre de la Justice l'ait signalé, et nous comptons bien sur les remerciements du très honorable et très distingué député de Peace River.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je suis profondément ému par les sentiments qui viennent d'être exprimés. En fait, si j'en ai le temps après ces quelques commentaires, j'espère pouvoir m'adresser aux médias pour réviser certaines des choses que je leur ai dites depuis demi-heure.

Mais permettez-moi de dire tout de suite que j'ai beaucoup apprécié mon expérience de ces cinq dernières années. C'est une longue période. Maintenant j'aurai jus-

Leader de l'opposition

qu'à la mi-octobre pour essayer de redevenir un être humain ordinaire après avoir été le leader de la Chambre et je dis cela avec déférence envers le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a réussi à pouvoir s'acquitter de cette tâche sans le moindre effort. Je trouve que c'est un homme extraordinaire. Au cours de notre expérience en tant que leaders de la Chambre, en compagnie de plusieurs leaders de la Chambre du parti ministériel, parfois le ministre de la Justice (M. Lang) et d'autres, nous avons essayé d'établir par l'intermédiaire du groupe des leaders de la Chambre, une institution correspondant à celle qu'on peut voir au Royaume-Uni, mais qui convienne particulièrement au contexte canadien.

Je suis l'un de ceux qui croit fermement dans les vertus de cette institution et dans son pouvoir d'action. Je sais que lorsque Votre Honneur s'assoit au fauteuil, surtout pendant la période des questions, il doit parfois s'interroger sur la qualité de ces vertus. Je suis persuadé que le gouvernement pense comme moi qu'il doit y avoir à la Chambre des communes une opposition pour contester, pour faire un examen minutieux, pour élever le système d'opposition à la Chambre des communes de façon que les avantages qui en résultent pour le peuple canadien ne puissent être mis en doute. C'est là l'objectif que nous avons poursuivi, et je pense que nous avons fait des progrès.

• (1540)

Nous avons vraiment apprécié les relations que nous avons eues avec le président du Conseil privé (M. MacEachen), et je pense que ça été une bonne chose que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) agisse à titre de leader du gouvernement à la Chambre. Il est certain qu'il fut de temps à autre pour nous un très sérieux adversaire dans nos efforts pour tâcher d'atteindre nos objectifs.

C'est un devoir essentiel de faire de la Chambre des communes une instance meilleure qui nous permette de remplir nos fonctions de porte-parole de notre parti, mais nous devons en même temps nous assurer que les travaux de la Chambre, qui sont l'affaire de tout le pays, puissent progresser. Tel a été notre objectif. Je suis en mesure de dire que l'expérience a été agréable, profitable et utile. Je suis bien persuadé que mon successeur, qui aura la confiance de notre parti, poursuivra dans la même voie et essaiera de réaliser ces objectifs.

J'aimais soumettre des questions à Votre Honneur bien que je n'aie pas toujours eu gain de cause. Les décisions de Votre Honneur sont évidemment sans appel, mais je ne dis pas que nous gagnerions en appel. Je me souviens, Votre Honneur, quand j'étais jeune avocat exerçant à Peace River, j'ai pris, l'une de mes premières causes, la défense d'un prévenu qu'on accusait d'avoir vendu de l'alcool en contrebande. Je croyais avoir bien plaidé ma cause et j'étais assez jeune pour penser que mon argumentation serait favorablement reçue. Le magistrat en a jugé autrement, et j'ai trouvé qu'il avait rendu une décision particulièrement mauvaise. Lorsqu'il s'est levé de son fauteuil, je me suis levé également et j'ai dit: «Votre Honneur, j'entends en appeler de cette cause». Le magistrat était déjà à mi-chemin vers ses appartements mais revenant sur ses pas, il a repris son fauteuil et dit: «M. Baldwin, je vais sur-le-champ entendre votre appel». Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons à la Chambre.